



Dialogue interactif sur le rapport du Groupe d'experts sur la situation des droits de l'homme au Nicaragua

Genève, le 6 mars 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Groupe d'experts pour son rapport et regrette profondément l'absence de collaboration des autorités avec celui-ci et avec le HCDH.

Un an après l'adoption de la résolution 49/3 et la création du mandat du Groupe d'experts, la Suisse déplore la détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans le pays.

La Suisse condamne fermement les récentes réformes législatives qui autorisent la déchéance de nationalité pour des motifs arbitraires. Ce changement législatif est contraire aux obligations du Nicaragua en vertu du droit international, notamment la Convention relative au statut des apatrides de 1954 à laquelle le Nicaragua est partie. L'exercice des droits fondamentaux ne peut jamais justifier la privation de la nationalité. La Suisse appelle le Nicaragua à respecter ses obligations internationales pour garantir le droit à une nationalité et pour prévenir et éradiquer l'apatridie.

Nous réitérons notre appel à cesser toute forme de répression de la société civile et de l'opposition, ainsi qu'envers certains représentants de l'église.

Nous demandons aux autorités d'autoriser l'accès du pays aux mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme et de mettre en œuvre leurs recommandations.

Mesdames et Messieurs les experts,

Les étudiants et les jeunes, qui représentent l'avenir du pays, paient actuellement un lourd tribut.

Comment faire en sorte que cette génération ne soit pas forcée à l'exil?



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

Je vous remercie.